

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2298

27 octobre 2010

SOMMAIRE

ABM Merchant S.A	Shing Shuan S.A
Armlock Investment S.A110300	Silver Sea Developments S.à r.l110289
AXA Infrastructure III S.à r.l110266	Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à
Babcock & Brown Lumière S.à r.l110301	r.l
Blue Dime Holding S.A	Silver Sea Property Holdings S.à r.l 110293
Capital Investment Management Compa-	Simabu S.àr.l
ny	Sinteco Development S.A110297
Cirrus Luxembourg S. à r.l110288	Sinteco Investments S.A110298
Classlux Investments S.A	Skyland Properties S.A110298
DEGI Kirchberg S.A. 110286	Société de Coordination des Activités Pé-
ESCO Finance International S.à r.l 110277	trolières, Industrielles et Minières Lu-
Etcetera S.A110299	xembourg S.A
FinRay Capital S.à r.l110304	Sofinlux International S.A110299
Ginko S.A	Sophia International Holding S.A.H 110298
Immobilière de Hamm S.A110298	Spin Master International S.à r.l110294
Magenta Holding S.A110296	Stel Invest S.A
Menuiserie Guelff Succursale de Luxem-	St Helen's Place Investments Luxembourg
bourg110293	S.à r.l110294
Newhold S.A110287	Suco S.A
Noramco International S.à r.l	Sugar Investments S.à r.l
OCM Luxembourg Beluga Shipco S.àr.l.	Summit Partners JMB S.à r.l110300
110258	Sunny Side Up S.A
Polymath Investments110287	Syncreon Luxemburg110295
Port Bay SA110290	Syncreon Luxemburg110295
Position Presse S.à r.l110291	Tamagro Sàrl110301
REO 2 Invest S.à r.l110288	Testun Holding S.A
REO 2 Lyon Bercy S.à r.l	Tong International S.A 110302
REO Stettin S. à r.l110287	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à
REO Yarovche, S.à r.l110288	r.l110302
Rostuwa S.A110289	Trevise S.à r.l
Rothschild S.A	Tricat Europe S.A110303
Saruva Finance S.A110296	Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l 110300
SBS Lux S.A	Tyco International Finance S.A110303
SDIC110295	Valauchan Sopaneer International S.C.A.
SDIC110295	110304
Secapital S.à.r.l	Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l 110304



OCM Luxembourg Beluga Shipco S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 53, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 155.518.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the thirty-first day of August.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l.,a société à responsabilité limitée existing under the Luxembourg law, having its registered office at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 154.310,

represented by Annick Braquet, private employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is OCM Luxembourg Beluga Shipco S.àr.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular by the law dated August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), as well as by the present articles of association (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Object.

- 3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.



Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period of time.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several of the shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form with a nominal value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.
 - 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties.

If the Company has more than one shareholder, the transfer of shares to nonshareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company.

A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

For all other matters, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Law and may be examined by each shareholder who so requests.
 - 6.5. The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company is managed by a board of managers of at least two members appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. The manager(s) need not to be shareholder(s).
 - 7.2. The managers may be dismissed at any time ad nutum (without any reason).

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, either shareholders or not, by the board of managers of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.
- 9.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3. No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager as his proxy.
- 9.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the board of managers are validly taken by the majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.
- 9.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to



each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

- 9.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or, as the case may be, by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company, provided such commitment is in compliance with these Articles as well as the applicable provisions of the Law.

IV. General meetings of shareholders

Art. 12. Powers and voting rights.

- 12.1. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders.
- 12.2. Each shareholder has voting rights commensurate to its shareholding.
- 12.3. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.

Art. 13. Form - Quorum - Majority.

- 13.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter or facsimile.
- 13.2. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.
- 13.3. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 14. Accounting Year.

- 14.1. The accounting year of the Company shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first December.
- 14.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, the statutory auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.
 - 14.3. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 15. Allocation of Profits.

- 15.1. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to the statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
- 15.2. The general meeting of shareholders has discretionary power to dispose of the surplus. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:
 - (i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the board of managers of the Company;
- (ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient funds are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or the general meeting of shareholders of the Company;
 - (iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers



and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VI. General provision

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the circular resolutions of the managers as well as the circular resolutions of the shareholders are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with meetings of the board of managers may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the circular resolutions of the managers, the resolutions adopted by the board of managers by telephone or video conference and the circular resolutions of the shareholders, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
- 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and shall end on 31 December 2010.

Subscription - Payment

Thereupon, OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., prenamed and represented as stated above declares to subscribe for twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a nominal value of one Euro (EUR 1) each and to fully pay them up by way of a contribution in cash amounting to twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Justin BICKLE, born on January 11, 1971 in Plymouth, United Kingdom, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Martin David GRAHAM, born on December 7, 1978 in Glasgow, Scotland, residing professionally at 27 Knightsbridge, London SW1X 7LY, England;
- Jabir CHAKIB, accountant, born on November 5, 1967 in Casablanca, Marocco, residing professionally at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
- Hugo NEUMAN, born on October 21, 1960 in Amsterdam, The Netherlands, residing at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.
 - 2. The registered office of the Company is set at 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le trente et un août.



Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 154.310,

représentée par Annick Braquet, employée privée, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 er . Dénomination. Le nom de la société est OCM Luxembourg Beluga Shipco S.àr.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé par décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces évènements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.



II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
 - 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par cette dernière conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code Civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

- 6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé qui le demande.
- 6.5. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales dans les limites et aux conditions prévues par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé d'au moins deux membres qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, qui fixera la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.2 Les gérants sont révocables n'importe quand ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le conseil de gérance de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1. Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.
- 9.2.Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.
- 9.3.La réunion peut être valablement tenue sans cette convocation préalable si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque membre du conseil de gérance de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique.
- 9.4. Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.
- 9.5. Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance ne sont prises valablement qu'à la majorité des voix. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.6. Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.



- 9.7.Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société, ou, le cas échéant, par les signatures individuelles ou conjointes de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.
- **Art. 11. Responsabilités des gérants.** Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et droits de vote.

- 12.1. L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.
- 12.2. Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales qu'il détient.
- 12.3. Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

- 13.1. Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.
- 13.2. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.
- 13.3. Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

- 14.1. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre.
- 14.2. Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le conseil de gérance, doit préparer le bilan et les comptes de profits et pertes de la Société, ainsi qu'un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société, avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaire(s) aux comptes (si tel est le cas), et associés envers la Société.
 - 14.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Un montant de cinq pour cent (5%) sera prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
- 15.2. L'assemblée générale des associés décidera discrétionnairement de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Elle pourra en particulier attribuer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.
 - 15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment aux conditions suivantes:
 - (i) un état comptable ou un inventaire ou un rapport est dressé par le conseil de gérance de la Société;
- (ii) il ressort de cet état comptable, inventaire ou rapport que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et des sommes à allouer à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer les acomptes sur dividendes est prise par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés de la Société;
 - (iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.



16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VI. Disposition générale

- 17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les résolutions circulaires des gérants ainsi que les résolutions circulaires des associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.
- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des résolutions circulaires des gérants, des résolutions adoptées par le conseil de gérance par téléphone ou visioconférence et des résolutions circulaires des associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
- 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera le 31 décembre 2010.

Souscription - Libération

Ces faits exposés, OCM Luxembourg Beluga Holdings S.à r.l., précitée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) et les libérer entièrement par versement en espèces de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

La somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,.

Décisions de l'associé unique

Aussitôt après la constitution de la Société, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Justin BICKLE, né le 11 janvier 1971 à Plymouth, Royaume-Uni, ayant son adresse professionnelle au 27 Knightsbridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;
- Martin David GRAHAM, né le 7 décembre 1978 à Glasgow, Ecosse, ayant son adresse professionnelle au 27 Knights-bridge, Londres SW1X 7LY, Angleterre;
- Jabir CHAKIB, comptable, né le 5 novembre 1967 à Casablanca au Maroc, ayant son adresse professionnelle au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg; and
- Hugo NEUMAN, né le 21 octobre 1960 à Amsterdam, Pays-Bas, demeurant au 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg.
 - 2. Le siège social de la Société est établi au 53, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire. Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1 ^{er} septembre 2010. Relation: LAC/2010/38246. Reçu soixante-quinze euros (75,-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.



Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010126060/432.

(100143595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

AXA Infrastructure III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 152.111.

In the year two thousand and ten, on sixth day of September,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

AXA Private Equity Switzerland AG, having its registered office at Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Switzerland, and registered with the Commercial Register of the Canton of Zurich under number CH-020.3.032.345-6 (the "Shareholder"),

hereby represented by Mrs Jennifer FERRAND, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 6 September 2010.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of AXA Infrastructure III S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 21, boulevard Grand-Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of the undersigned notary of 16 March 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 908 of 30 April 2010 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152.111 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolution to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1 To fully restate the articles of association of the Company, including the corporate objet clause, which shall read as follows:

The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in AXA Infrastructure Fund III S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

2 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The Shareholder resolved to fully restate the articles of association of the Company, including the corporate object clause, which articles of association shall from now on read as follows:

"Chapter I. Form, Corporate name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Corporate Name. There is hereby established by a company (the "Company") in the form of a private limited company société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of association (the "Articles of Association").

The Company is initially composed of one single shareholder, owner of all the shares. The Company may however at any time be composed of several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders, notably as a result of the transfer of shares or the issue of new shares.

The Company will exist under the corporate name of "AXA Infrastructure III S.à r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the municipality of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.



Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

In the event that, in the view of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

Art. 3. Object. The object of the Company is the holding of unlimited partnership interests in AXA Infrastructure Fund III S.C.A, a partnership limited by shares (société en commandite par actions) and to act as general partner and manager thereof.

The Company may provide any financial assistance to the undertakings forming part of the group of which the Company is a member such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or similar debt instruments.

In a general fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares. Each issued share has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. The single shareholder may freely transfer its shares.

The shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. Save as otherwise provided by the Laws, the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters of the issued capital, given at a general meeting of shareholders.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and the resolutions adopted by the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the Laws.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or, as the case may be, of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

The Company may acquire its own shares in view of and subject to their immediate cancellation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the single shareholder or any of the shareholders does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Statutory auditor

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by two managers, acting jointly, who need not be shareholders (the "Managers") or by a board of Managers, composed of not less than three members, who need not be shareholders (the "Board of Managers").

The Managers or, as the case may be, the members of the Board of Managers, will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number and the term of their office. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and he (they) may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.



The Board of Managers (if any) may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a member of the Board of Managers, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary"). If no permanent Chairman is appointed, each meeting will elect the chairman who is to preside such meeting and who shall be the "Chairman" for the purpose of such meeting.

The Board of Managers (if any) will meet upon call by the Chairman or by any two of its members who so request.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers (if any), except that in his absence the Board of Managers (if any) may appoint another member of the Board of Managers (if any) as chairman pro tempore by vote of the majority present at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 48 hours notice of Board of Managers meetings (if any) shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by the consent in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, of each member of the Board of Managers (if any). No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers (if any).

Every Board of Managers meeting (if any) shall be held in Luxembourg or, exceptionally such other place as the Board of Managers (if any) may from time to time determine. Any member of the Board of Managers (if any) may act at any meeting of the Board of Managers (if any) by appointing in writing another member of the Board of Managers (if any) as his proxy.

A quorum of the Board of Managers (if any) shall be the presence or the representation of a majority of the members of the Board of Managers (if any) holding office.

One or more members of the Board of Managers (if any) may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the members of the Board of Managers (if any), is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers (if any) which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several members of the Board of Managers (if any).

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers or as the case may be, the Board of Managers, are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object. All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Laws to the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders are in the competence of the Managers or as the case may be, the Board of Managers.

The shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

- **Art. 11. Management Fees and Expenses.** Subject to the approval of the shareholder(s), the Managers or as the case may be, the members of the Board of Managers, may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and shall in addition be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Managers in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 12. Managers' Liability.** No Manager or, as the case may be, no member of the Board of Managers commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. Any such Manager or member of the Board of Managers is only liable for the performance of its duties.
- **Art. 13. Delegation of Powers, Representation of the Company.** The Managers or as the case may be, the Board of Managers may delegate special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its choice.

The Company will be bound towards third parties by the single signature of any Manager or by the joint signature of any two members of the Board of Managers.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any persons to whom special signatory power has been delegated by the Managers or as the case may be, the Board of Managers, within the limits of such special power.

Art. 14. Conflicts of Interest, Indemnity. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that a member of the Board of Managers, the Managers, officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a shareholder, director, manager, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason solely of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering, voting or otherwise acting upon any matters with respect to such contract or business.

Notwithstanding the above, in the event that any member of the Board of Managers or any Manager has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such member of the Board of Managers or such Manager shall



make known such personal interest to the Board of Managers or the other Manager and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such interest of the member of the Board of Managers or of any Manager therein shall be reported to the next general meeting of shareholders.

The Company shall indemnify the members of the Board of Managers, the Managers, officers or employees of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages to be paid and expenses reasonably incurred by them in connection with any action, suit or proceeding to which they may be made a party by reason of them being or having been members of the Board of Managers, Managers, officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which they are not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which they shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the present Articles of Association may be entitled.

Art. 15. Records of Managers' Resolutions. The resolutions of the Managers (if any) shall be recorded in writing. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by any one Manager.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the chairman of the meeting. Any proxies will remain attached thereto. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by the Chairman and by the Secretary (if any) or by any two members of the Board of Managers.

Art. 16. Statutory Auditors. The business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may be, and shall be in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors, who need not be shareholders.

The statutory auditor(s) will be elected by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their number, for a period not exceeding six years, and they will hold office until their successors are elected. They are re-eligible and they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution adopted by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders.

Chapter IV. General meeting of shareholders

Art. 17. Powers of the Meeting of Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to these Articles of Association and the Laws.

If the Company is composed of one single shareholder, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of shareholders. Articles 194 to 196 and 199 of the law of 10 August 1915, are not applicable to that situation.

Art. 18. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held if the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the notice convening the meeting, on the 24 th April at 12:30 a.m.

If such day is a public holiday, a Saturday or a Sunday, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 19. Other General Meetings. If the Company is composed of no more than twenty five (25) shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers to the shareholders in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. In this latter case, the shareholders are under the obligation to, within a delay of fifteen (15) days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and send it to the Company by any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

Unless there is only one single shareholder, the shareholders may meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with these Articles of Association or the Laws, by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, failing which, by the statutory auditor (if any) or, failing which, by shareholders representing half the corporate capital. The convening notice sent to the shareholders will specify the time and place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for an extraordinary general meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company. If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Shareholders' meetings, including the annual general meeting of shareholders, may be held abroad if, in the judgement of the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, which is final, circumstances of force majeure so require.



Art. 20. Attendance, Representation at a Meeting of Shareholders. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, to be transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may determine the form of proxy and may request that the proxies be deposited at the place indicated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers at least five (5) days prior to the date set for the meeting. Any legal entity, being a member, may execute a form of proxy under the hand of a duly authorised officer, or may authorise such person as it thinks fit to act as its representative at any general meeting of shareholders, subject to the production of such evidence of authority as the Managers or, as the case may be, the Board of Managers, may require. The Managers or, as the case may be, the Board of Managers may determine any other conditions that must be fulfilled in order to take part in a general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned. The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must appoint one sole person to represent them at any general meeting of shareholders.

Art. 21. Proceedings at a Meeting of Shareholders. Any general meeting of shareholders shall be presided by the Chairman or by a person designated by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one scrutineer to be chosen from the shareholders present or represented.

The chairman, the secretary and the scrutineer thus appointed together form the board of the general meeting.

Art. 22. Vote at a Meeting of Shareholders. An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items contained in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

At any general meeting of shareholders other than an extraordinary general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions shall be adopted by a majority of shareholders present or represented, representing at least half of the issued capital.

At any extraordinary general meeting of shareholders, convened in accordance with these Articles of Association or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Association or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, resolutions are validly adopted only by a majority of shareholders representing at least three quarters of the issued capital.

Art. 23. Minutes of Shareholders' resolutions. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the chairman of the meeting, the secretary of the meeting and the scrutineer of the meeting and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the resolutions adopted by the single shareholder, of the minutes of the general meeting of shareholders as well as the written shareholders' resolutions to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any Manager.

Chapter V. Financial year, Distribution of earnings

Art. 24. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January in each year and ends on the last day of December in the same year.

Art. 25. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual accounts are submitted to the single shareholder or, as the case may be, to the general meeting of shareholders, who shall consider and, if thought fit, adopt these annual accounts.

Prior to such approval, each shareholder or its attorney-in-fact may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 26. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company at least five percent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten percent (10%) of the subscribed capital of the Company.



After the allocations to the Legal Reserve, the single shareholder or, as the case may be, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of, by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders as dividends, each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Managers or, as the case may be, the Board of Managers may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s or, as the case may be, the Board of Managers fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the single shareholder, or, as the case may be, by the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Association or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Association.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Managers or, as the case may be, the Board of Managers or such other person (who may be physical persons or legal entities) appointed by the single shareholder or, as the case may be, by the general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of all debts of and any charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholders in conformity with and so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable Law

Art. 28. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le six septembre,

Par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

A comparu:

AXA Private Equity Switzerland AG, ayant son siège social au Affolternstrasse 42, 8050 Zurich, Suisse, et immatriculée auprès du Registre du Commerce du Canton de Zurich sous le numéro CH-020.3.032.345-6 (l' «Associé»),

représenté aux fins des présentes par Madame Jennifer FERRAND, employée, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 6 septembre 2010.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de AXA Infrastructure III S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cents euro (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 21, boulevard Grand Duchesse Charlotte L-1331 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte du notaire soussigné en date du 16 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 908 du 30 avril 2010 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé de la décision à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1 Refonte complète des statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, qui sera rédigé comme suit:

La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans AXA Infrastructure Fund III S.C.A., une société en commandite par actions ainsi que d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.



La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

2 Divers.

a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société, y compris la clause d'objet social, lesquels statuts auront dorénavant la teneur suivante:

«Chapitre I er . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société (la «Société») sous la forme d'une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. La Société peut cependant, à tout moment, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cessions de parts sociales ou d'émissions de parts sociales nouvelles.

La Société adopte la dénomination «AXA Infrastructure III S.à r.l.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré dans tout autre endroit de la commune de Luxembourg par décision des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger par une décision des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance.

Si les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements sont imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la Loi. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la détention de parts d'associé commandité dans AXA Infrastructure Fund III S.C.A., une société en commandite par actions ainsi que d'y exercer la fonction d'associé commandité et de gérant.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, telle que notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle jugera utile à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Social. Le capital émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) et est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix de rachat de parts sociales que la Société a racheté à ses associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour distribuer des dividendes aux associés, ou pour affecter ces fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. L'associé unique peut librement céder ses parts sociales.

Les parts sociales sont librement cessibles entre associés si la Société a plusieurs associés. Sauf dispositions contraires des Lois, les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par contrat sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle suivant les règles sur le transport des créances établies par l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.



La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux Statuts de la Société et aux résolutions adoptées par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Chaque part sociale donne droit à un vote, sauf stipulation contraire des Lois.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital Social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, par une résolution de l'assemblée générale des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par les présents Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des présents Statuts.

La Société peut racheter ses propres parts sociales en vue et à condition de les annuler immédiatement.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un Associé. L'incapacité, la faillite ou la déconfiture ou tout autre évènement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérance, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gestion. La Société est gérée et administrée par deux Gérants, agissant conjointement, associés ou non (les «Gérants») ou par un Conseil de Gérance composé de trois membres au moins, associés ou non (le «Conseil de Gérance»).

Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance seront nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution adoptée par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée générale des associés.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) peut nommer parmi ses membres un président (le «Président»). Il pourra également nommer un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) (le «Secrétaire»). Si aucun Président permanent n'est nommé, un président sera élu lors de chaque réunion qui présidera la séance et sera le «Président» pour sa durée.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) se réunira sur convocation du Président ou de deux de ses membres le demandant.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) excepté en cas d'absence où le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra désigner un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme président pro tempore à la majorité des personnes présentes.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'assister à cette réunion, une convocation écrite de toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) devra être envoyée à tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, au moins 48 heures avant la date prévue pour la réunion. La convocation indiquera le lieu, la date et l'heure de la réunion ainsi que l'ordre du jour et une indication des affaires à traiter. Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord écrit de chaque membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) transmis par tout moyen permettant la transmission d'un texte écrit. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à une date et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil de Gérance (le cas échéant).

Toute réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant) se tiendra à Luxembourg ou, exceptionnellement, à tout autre endroit que le Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra déterminer de temps à autre. Tout membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) pourra se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance (le cas échéant) en désignant par écrit un autre membre du Conseil de Gérance (le cas échéant) comme son mandataire.

Le Conseil de Gérance (le cas échéant) ne pourra valablement délibérer que si la majorité des membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) est présente ou représentée.

Un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant) peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une résolution écrite, signée par tous les membres du Conseil de Gérance (le cas échéant), est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance (le cas échéant), dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu signés chacun par un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance (le cas échéant).

Art. 10. Pouvoirs de gestion. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance ont les pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément par les Statuts ou par les Lois à l'associé unique ou à l'assemblée générale des associés, selon le cas, relèvent de la compétence des Gérants ou selon le cas du Conseil de Gérance.

Les associés ne doivent ni participer ni s'immiscer dans la gestion de la Société.



- **Art. 11. Rémunération et dépenses.** Sous réserve de l'approbation du ou des associé(s), les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance peuvent être rémunérés pour la gestion de la Société et sont, en plus, remboursés de leurs dépenses engagées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social.
- Art. 12. Responsabilité des Gérants. Les Gérants ou, selon le cas, les membres du Conseil de Gérance n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société. Chaque Gérant ou membre du Conseil de Gérance est uniquement responsable envers la Société de l'accomplissement de ses devoirs.
- **Art. 13. Délégation de pouvoirs, Représentation de la Société.** Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de son choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de l'un des Gérants ou par la signature conjointe de deux des membres du Conseil de Gérance.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le ou les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir spécifique.

Art. 14. Conflit d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un membre du Conseil de Gérance, les Gérants, fondés de pouvoirs ou employés de la Société ont un intérêt personnel dans telle autre société ou entreprise, ou en sont administrateur, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Toute personne liée, de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires ne devra pas être empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions au seul motif de ce lien avec cette autre société ou entreprise.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un membre du Conseil de Gérance ou un Gérant a ou peut avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, il devra en aviser le Conseil de Gérance ou l'autre Gérant et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote au sujet de cette transaction. Cette transaction ainsi que l'intérêt personnel du membre du Conseil de Gérance ou du Gérant devront être portés à la connaissance de la prochaine assemblée générale des associés.

La Société indemnisera les membres du Conseil de Gérance, les Gérants, les fondés de pouvoirs ou employés de la Société et, le cas échéant, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'il ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de membre du Conseil de Gérance, de Gérant, de fondé de pouvoirs ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des présents Statuts.

Art. 15. Procès-verbaux des Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants (le cas échéant) sont enregistrées par écrit. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par un Gérant.

Les procès-verbaux de toute réunion du Conseil de Gérance seront signés par le président de la réunion. Les procurations resteront annexées aux procès-verbaux. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux, destinés à servir en justice ou ailleurs, seront signés par le Président et, le cas échéant, par le Secrétaire (le cas échéant) ou par deux membres du Conseil de Gérance.

- **Art. 16. Commissaire aux Comptes.** Les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent être contrôlés, et devront obligatoirement l'être dans les cas prévus par les Lois, par un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non.
- Le(s) commissaire(s) aux comptes, seront nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui détermineront leur nombre pour une durée, qui ne peut dépasser six ans. Ils resteront en fonction jusqu'à la nomination de leurs successeurs. Ils sont rééligibles et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés.

Chapitre IV. Assemblée générale des associés

Art. 17. Pouvoirs de l'Assemblée des Associés. Toute assemblée générale des associés de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

L'assemblée générale des associés est investie de tous les pouvoirs qui lui sont réservés par les présents Statuts et les Lois.



Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la Loi à l'assemblée générale des associés. Dans ce cas, les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

Art. 18. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle, laquelle doit être tenue dans le cas où la Société comporte plus de vingt-cinq (25) associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations, le 24 avril à 12h30.

Si ce jour est un jour férié légal, un samedi ou un dimanche, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 19. Autres assemblées générales. Si la Société ne comporte pas plus de vingt-cinq (25) associés, les décisions des associés peuvent être prises par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance aux associés par écrit et transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Dans ce dernier cas les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, dans un délai de quinze (15) jours suivant la réception du texte de la résolution proposée. Les conditions de quorum et de majorité applicables à l'adoption de résolutions par l'assemblée générale des associés doivent s'appliquer mutatis mutandis à l'adoption de résolutions écrites.

A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les présents Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en a un), ou plus subsidiairement, des associés représentant la moitié du capital social. La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée ainsi que l'ordre du jour de l'assemblée générale et une indication des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale extraordinaire doit également décrire toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société. Si tous les associés sont présents ou représentés et déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle, peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance, le requièrent.

Art. 20. Présences - Représentation. Tous les associés ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales des associés.

Tout associé peut prendre part aux assemblées générales en désignant par écrit, pouvant être transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, associé ou non. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent arrêter la forme des procurations et ils peuvent exiger que les procurations soient déposées au lieu indiqué par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance au moins cinq (5) jours avant la date fixée pour l'assemblée. Tout associé, personne morale, peut donner procuration par l'intermédiaire d'une personne dûment habilitée ou peut autoriser toute personne qu'il estime apte à agir comme son représentant à une assemblée générale des associés, à condition de fournir toute preuve de pouvoirs de représentation que les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance pourraient exiger. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation aux assemblées générales des associés.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les copropriétaires, les usufruitiers et les nus-propriétaires de parts sociales, les créanciers et les débiteurs de parts sociales mises en gage doivent désigner une seule personne pour les représenter à l'assemblée générale des associés.

Art. 21. Procédure à l'assemblée générale des associés. Chaque assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance.

Le président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un scrutateur parmi les associés présents ou représentés.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 22. Vote à l'assemblée des associés. Une liste de présence, indiquant le nom des associés et le nombre des parts sociales pour lesquelles ils votent, est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des associés.

L'assemblée générale des associés peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des associés décide d'adopter une autre procédure de vote.

Lors de toute assemblée générale des associés, autre qu'une assemblée générale extraordinaire convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité des associés présents ou représentés, qui doivent au moins représenter la moitié du capital social émis.

Lors de toute assemblée générale extraordinaire des associés, convoquée conformément aux présents Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux



conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront valablement adoptées par la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social émis.

Art. 23. Procès-verbaux des Résolutions des Associés. Les procès-verbaux des assemblées générales des associés sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tout associé ou mandataire d'associé qui en fait la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique sont consignées par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions adoptées par l'associé unique, des procès-verbaux de l'assemblée générale des associés ainsi que les résolutions écrites des associés à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Président ou par un Gérant.

Chapitre V. Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 24. Année Sociale. L'année sociale de la Société commence le premier jour du mois de janvier de chaque année et finit le dernier jour du mois de décembre de la même année.

Art. 25. Approbation des Comptes Annuels. A la fin de chaque année sociale, les comptes sont arrêtés et les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance dressent un inventaire des actifs et passifs, le bilan et le compte de résultat conformément aux Lois et aux pratiques comptables luxembourgeoises.

Les comptes annuels sont soumis à l'approbation de l'associé unique ou, le cas échéant, de l'assemblée générale des associés qui délibère, et, le cas échéant, les approuve.

Avant cette approbation, tout associé ou son mandataire peut prendre communication de ces documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comporte plus de 25 associés, ce droit ne peut être exercé que pendant les quinze jours (15) qui précèdent la date de l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 26. Répartition des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pourcent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale (la «Réserve Légale»). Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pourcent (10%) du capital émis.

Après l'affectation à la Réserve Légale, l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés décide de la répartition du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserves ou de provisions, de le reporter à nouveau ou de le distribuer, ensemble avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés comme dividendes, chaque part sociale donnant droit à une même proportion dans cette distribution.

Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance peuvent procéder à un versement d'acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent. Les Gérants ou, selon le cas, le Conseil de Gérance déterminent le montant et la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. Dissolution, Liquidation

Art. 27. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'associé unique ou, le cas échéant, l'assemblée générale des associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées par les présents Statuts ou par les Lois pour toute modification des statuts.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins des Gérants ou, selon le cas, du Conseil de Gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni de liquidation sera réparti équitablement entre tous les associés conformément aux règles de distribution de dividendes et de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles de distribution de dividendes.

Chapitre VII. Loi Applicable

Art. 28. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront soumises à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, notaire le présent acte.



Signé: J. Ferrand, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 8 septembre 2010. Relation: RED/2010/1237. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125145/610.

(100142792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ESCO Finance International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll. R.C.S. Luxembourg B 155.501.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the seventeenth day of August.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette.

THERE APPEARED:

ESCO Technologies Holding Inc., a corporation, having its registered office at 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, U.S.A. and registered with Delaware Department of State, Division of Corporations, File No. 2189677,

Hereby represented by Mr Pawel Hermelinski, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10 th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5, and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

Art. 2. Corporate object.

- 2.1 The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships.
- 2.2 The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, without a public offer, which may be convertible and to the issuance of debentures.
- 2.3 In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.
- 2.4 The Company may further carry out any commercial, industrial or financial operations, as well as any transactions on real estate or on movable property.
 - Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.
 - Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "ESCO Finance International S.à r.l.".

Art. 5. Registered office.

- 5.1 The registered office is established in Luxembourg-City.
- 5.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.
- 5.3 The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the sole director (gérant) or in case of plurality of directors (gérants), by a decision of the board of directors (conseil de gérance).
 - 5.4 The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares (parts sociales).

- 6.1 Subscribed and Paid-up Share Capital
- 6.1.1 The Company's share capital is fixed at Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) represented by Twelve Thousand Five Hundred (12,500) shares (parts sociales) of One Euro (EUR 1.-) each, all fully subscribed and entirely paid up.
- 6.1.2 At the moment and as long as all the shares (parts sociales) are held by only one shareholder, the Company is a one man company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law; In this contingency Articles 200-1



and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the single shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of Share Capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with Article 9 of these Articles and within the limits provided for by Article 199 of the Law.

6.3 - Profit Participation

Each share (part sociale) entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares (parts sociales) in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares (Parts Sociales)

Towards the Company, the Company's shares (parts sociales) are indivisible, since only one owner is admitted per share (part sociale). Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

- 6.5 Transfer of Shares (Parts Sociales)
- 6.5.1 In case of a single shareholder, the Company's shares (parts sociales) held by the single shareholder are freely transferable.
- 6.5.2 In the case of plurality of shareholders, the shares (parts sociales) held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of Article 189 and 190 of the Law.
- 6.5.3 Shares (parts sociales) may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.
- 6.5.4 Transfers of shares (parts sociales) must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of Article 1690 of the Civil Code.
 - 6.6 Registration of Shares (Parts Sociales)

All shares (parts sociales) are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with Article 185 of the Law.

Art. 7. Management.

- 7.1 Appointment and Removal
- 7.1.1 The Company is managed by a sole director (gérant) or more directors (gérants). If several directors (gérants) have been appointed, they will constitute a board of directors (conseil de gérance). In such event, each director (gérant) shall be appointed as a class A director (gérant de classe A) or as a class B director (gérant de classe B), provided that there shall be at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B). The director (s) (gérant(s)) need not to be shareholder(s).
 - 7.1.2 The director(s) (gérant(s)) is/are appointed by the general meeting of shareholders.
- 7.1.3 A director (gérant) may be revoked ad nutum with or without cause and replaced at any time by resolution adopted by the shareholders.
- 7.1.4 The sole director (gérant) and each of the members of the board of directors (conseil de gérance) shall not be compensated for his/their services as director (gérant), unless otherwise resolved by the general meeting of shareholders. The Company shall reimburse any director (gérant) for reasonable expenses incurred in the carrying out of his office, including reasonable travel and living expenses incurred for attending meetings on the board, in case of plurality of directors (gérants).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), of the board of directors (conseil de gérance).

- 7.3 Representation and Signatory Power
- 7.3.1 In dealing with third parties as well as in justice, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this Article 7.3 shall have been complied with.
- 7.3.2 The Company shall be bound by the sole signature of its sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the joint signature of one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) or by the joint or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by sole director (gérant), and, in case of plurality of directors (gérants), by the board of directors (conseil de gérance), within the limits of such power.
- 7.3.3 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.



- 7.3.4 The sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.
 - 7.4 Chairman, Vice-Chairman, Secretary, Procedures
- 7.4.1 The board of directors (conseil de gérance) may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director (gérant) and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of directors and of the shareholders.
- 7.4.2 The resolutions of the board of directors (conseil de gérance) shall be recorded in the minutes, to be signed by all directors present at the meeting or by the chairman and the secretary or by a notary public, and recorded in the corporate book of the Company.
- 7.4.3 Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any director (gérant).
- 7.4.4 The board of directors (conseil de gérance) can discuss or act validly only if at least a majority of the directors (gérants) is present or represented at the meeting of the board of directors (conseil de gérance), and if at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) are present or represented.
- 7.4.5 In case of plurality of directors (gérants), resolutions shall be taken by a majority of the votes of the directors (gérants) present or represented at such meeting, and under the condition that at least one class A director (gérant de classe A) and one class B director (gérant de classe B) vote in favor of the resolutions.
- 7.4.6 Any director may act at any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by appointing in writing another director as his proxy. A director may also appoint another director to represent him at the meeting of the board of directors (conseil de gérance) otherwise than in writing, subject to a confirmation in writing at a later stage.
- 7.4.7 Resolutions in writing approved and signed by all directors (gérants) shall have the same effect as resolutions passed at the directors' (gérants) meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents.
- 7.4.8 Any and all directors (gérants) may participate in any meeting of the board of directors (conseil de gérance) by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the directors (gérants) taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.
 - 7.5 Liability of Directors (gérants)

Any director (gérant) assumes, by reason of his position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the directors (gérants) or any officer of the Company has a personal interest in, or is a director, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any director (gérant) or officer of the Company who serves as a director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any director (gérant) of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of directors (conseil de gérance) such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such director's (gérant) or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

Art. 9. General shareholders' meeting.

- 9.1 The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.
- 9.2 In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares (parts sociales) he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of shares (parts sociales) held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.
- 9.3 However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.
- 9.4 The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting.

10.1 Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with Article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 15 th of the month of March, at 10 a.m.



- 10.2 If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance), exceptional circumstances so require.
- **Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with Article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.

12.1 - Fiscal Year

The Company's fiscal year starts on the 1 st of October and ends on the 30th of September of each year.

- 12.2 Annual Accounts
- 12.2.1 At the end of each fiscal year, the sole director (gérant), or in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) prepare an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.
- 12.2.2 Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with Article 200.

Art. 13. Distribution of profits.

- 13.1 General Principles
- 13.1.1 The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.
- 13.1.2 An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.
- 13.1.3 The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share (part sociale) holding in the Company.
 - 13.2 Interim Dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they abide by the rules of this article

- 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), by the board of directors (conseil de gérance), together with the shareholder(s):
- The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as it deems appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.
- In this respect, sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).
- The decision of the sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) shall be supported by interim financial statements of the Company dated no more than two (2) months before such decision of sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the last fiscal year, or, during the first fiscal year of the Company, since the incorporation of the Company, increased by profits carried forward and distributable reserves, and decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.
- The distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The sole director (gérant) or, in case of plurality of directors (gérants), the board of directors (conseil de gérance) may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.
- 14.2 Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholders in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles.
- 14.3 At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.



- **Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.
- **Art. 16. Modification of articles.** The Articles may be amended from time to time, and in case of plurality of shareholders, by a meeting of shareholders, subject to the quorum and voting requirements provided by the laws of Luxembourg.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 30 th September 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing, represented as stated here above, declares to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number	Subscribed	% of
	of shares	amount	share
	(parts	(EUR)	capital
	sociales)		
ESCO Technologies Holding Inc., prenamed	12,500	12,500	100%
TOTAL	12,500	12,500	100%

All the shares (parts sociales) have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of Twelve Thousand Five Hundred Euros (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1.200,- (one thousand two hundred Euros).

Resolutions of the shareholder

1. The number of directors (gérants) is set at two (2) and the Company will be administered by the following directors (gérants) for an undetermined period:

Class A director (gérant de classe A):

a. Mrs. Alyson Schlinger Barclay, Vice President and General Counsel, born on 8 January 1959 in New York (United States of America) residing at 1110 Clayton Place Drive, St. Louis, MO 63131,- (United States of America); and

Class B director (gérant de classe B):

- b. Mr. René Beltjens, Managing Director, born on 17 September 1961 in Etterbeek (Belgium) residing at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).
- 2. The registered office of the Company shall be established at 5, rue Guillaume Kroll, L1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède.

L'an deux mille dix, le dix-sept août.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

ESCO Technologies Holding Inc., une société, ayant son siège social au 9900A Clayton Road, St. Louis, Missouri 63124, Etats-Unis d'Amérique et inscrite auprès du département de l'Etat de Delaware, Division des sociétés, dossier numéro 2189677,

Ici représentée par M. Pawel Hermelinski, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être enregistrée avec ledit acte.



Art. 1 er. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5, et 9 les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social.

- 2.1 L'objet de la Société est la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et la propriété, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut en outre prendre des participations dans des sociétés de personnes.
- 2.2 La Société peut emprunter sous toutes les formes et procéder à l'émission d'obligations, qui pourront être convertibles (à condition que celle-ci ne soit pas publique) et à l'émission de reconnaissances de dettes.
- 2.3 D'une façon générale, elle peut accorder une assistance aux sociétés affiliées, prendre toutes mesures de contrôle et de supervision et accomplir toute opération qui pourrait être utile à l'accomplissement et au développement de son objet.
- 2.4 La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière, ainsi que toute transaction sur des biens mobiliers ou immobiliers.
 - Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.
 - Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination «ESCO Finance International S.à r.l.».

Art. 5. Siège social.

- 5.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.
- 5.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 5.3 L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.
 - 5.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales.

- 6.1 Capital Souscrit et Libéré
- 6.1.1 Le capital social est fixé à Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) représenté par Douze Mille Cinq Cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de Un Euro (EUR 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.
- 6.1.2 A partir du moment et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où, entre autres, les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.
 - 6.2 Modification du Capital Social

Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux Profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

- 6.5 Transfert de Parts Sociales
- 6.5.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.
- 6.5.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chaque associé, ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.
- 6.5.3 Les parts sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.
- 6.5.4 Les transferts de parts sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil.
 - 6.6 Enregistrement des Parts Sociales



Toutes les parts sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gestion.

- 7.1 Nomination et Révocation
- 7.1.1 La Société est gérée par un gérant unique ou par plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Dans ce cas, chaque gérant sera nommé en qualité de gérant de classe A ou en qualité de gérant de classe B, à condition qu'il y ait au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).
 - 7.1.2 Le(s) gérant(s) est/sont nommé(s) par l'assemblée générale des associés.
- 7.1.3 Un gérant pourra être révoqué ad nutum avec ou sans motif et remplacé à tout moment sur décision adoptée par les associés.
- 7.1.4 Le gérant unique et chacun des membres du conseil de gérance n'est ou ne seront pas rémunéré(s) pour ses/ leurs services en tant que gérant, sauf s'il en est décidé autrement par l'assemblée générale des associés. La Société pourra rembourser tout gérant des dépenses raisonnables survenues lors de l'exécution de son mandat, y compris les dépenses raisonnables de voyage et de logement survenus lors de la participation à des réunions du conseil de gérance, en cas de pluralité de gérants.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

- 7.3 Représentation et Signature Autorisée
- 7.3.1 Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le gérant unique, et en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et sous réserve du respect des termes du présent article 7.3.
- 7.3.2 La Société est engagée par la seule signature du gérant unique et en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, par le conseil de gérance, dans les limites d'un tel pouvoir.
- 7.3.3 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.
- 7.3.4 Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.
 - 7.4 Président, Vice-Président, Secrétaire, Procédures
- 7.4.1 Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des associés.
- 7.4.2 Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui, signés par tous les gérants présents à la réunion ou par le président et le secrétaire ou par un notaire, seront déposées dans les livres de la Société.
- 7.4.3 Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par tout gérant.
- 7.4.4 Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés.
- 7.4.5 En cas de pluralité de gérants, les résolutions ne pourront être prises qu'à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur desdites résolutions.
- 7.4.6 Tout gérant pourra agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son représentant. Un gérant pourra également désigner un autre gérant pour le représenter à la réunion du conseil de gérance autrement que par écrit, soumis à la confirmation écrite par la suite.
- 7.4.7 Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise lors d'une réunion du conseil de gérance. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents distincts.
- 7.4.8 Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par téléphone ou par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.
 - 7.5 Responsabilité des Gérants



Tout gérant ne contracte en raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé de cette autre société ou firme. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique ou aux associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés.

- 9.1 L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.
- 9.2 En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts sociales détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.
- 9.3 Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.
- 9.4 La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingtcinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.

- 10.1 Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le quinzième jour du mois de mars, à 10 heures.
- 10.2 Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.
- Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.

12.1 - Exercice Social

L'année sociale commence le premier octobre et se termine le trente septembre de chaque année.

- 12.2 Comptes Annuels
- 12.2.1 A la fin de chaque exercice social, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.
- 12.2.2 Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaire(s) établi conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits.

- 13.1 Principes Généraux
- 13.1.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.
- 13.1.2 Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve statutaire jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.
- 13.1.3 Le solde des bénéfices nets peut être distribué au(x) associé(s) en proportion de leur participation dans le capital de la Société.
 - 13.2 Dividendes Intérimaires



Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant unique ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.
- A cet effet, le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.
- La décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin du dernier exercice social, ou durant le premier exercice social de la Société, depuis la constitution de la Société, augmentés des profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.
- La distribution des dividendes intérimaires sera limitée au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

Art. 14. Dissolution - Liquidation.

- 14.1 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.
- 14.2 Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale des associés dans les conditions exigées pour la modification des Statuts.
- 14.3 Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.
- Art. 15. Référence à la loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, il est fait référence aux dispositions de la Loi.
- **Art. 16. Modification des statuts.** Les présents Statuts pourront être à tout moment modifiés, et en cas de pluralités d'associés, par l'assemblée des associés, selon le quorum et conditions de vote requis par les lois du Grand Duché de Luxembourg.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 30 septembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, la partie qui a comparu, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre	Montant	% du
	de parts	souscrit	capital
	sociales	(EUR)	social
ESCO Technologies Holding Inc., préqualifié	12.500	12.500	100 %
TOTAL	12.500	12.500	100 %

Toutes les parts ont été intégralement libérées à hauteur de cent pourcent (100 %) par des versements en numéraire de sorte que le montant de Douze Mille Cinq Cents Euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 1.200,- (mille deux cents Euros).

Résolutions de l'associé

1. Le nombre de gérants est fixé à deux (2) et la Société sera administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:

Gérant de classe A

a. Madame Alyson Schlinger Barclay, vice-président et conseiller général, née le 8 janvier 1959 à New York (Etats Unis d'Amérique) résidant au 1110 Clayton Place Drive, St. Louis, MO 63131,- (Etats-Unis d'Amérique); et



Gérant de classe B

- b. Monsieur René Beltjens, directeur général, né le 17 septembre 1961 à Etterbeek (Belgique) résidant au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).
 - 2. Le siège social de la Société est établi à 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que le comparant a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête dudit comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Hermelinski, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 19 août 2010. Relation: EAC/2010/10095. Reçu soixante-quinze euros (75,-€).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Référence de publication: 2010125232/505.

(100142830) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

DEGI Kirchberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 70.657.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale du 3 août 2010 a:

- pris acte de la démission des membres du Conseil de surveillance, à savoir Madame Bärbel Schomberg, Monsieur Malcolm Ross Morgan et Monsieur Roger Armin Welz, à compter du 3 août 2010;
- nommé, en tant que nouveaux membres du Conseil de surveillance jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015, les personnes suivantes:
- * Monsieur Fabian Klingler, né le 9 Décembre 1968 à Stuttgart, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55,
- * Monsieur Norbert Kraus, né le 30 November 1977 à Ostfildern, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55,
- * Monsieur Steffen Schütz, né le 12 Août 1972 à Bad Nauheim, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55,

Le Conseil de surveillance du 3 août 2010, qui s'est tenu à l'issue de cette assemblée générale, a:

- pris acte des démissions des membres du Directoire, à savoir Monsieur Fabian Klingler, Monsieur Arno Höfinghoff, Monsieur Steffen Schütz, Monsieur Frank Schmidt et Monsieur Bernd Bechheim, à compter du 3 août 2010;
- reconduit, en tant que membres du Directoire jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015, les personnes suivantes:
- * Monsieur Ralf Köhler, né le 17 Août 1975 à Zeitz, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55.
- * Madame Andrea Ute Ziegler, née le 4 Avril 1966 à Hailer, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55,
- * Monsieur Titus Noltenius, né le 21 Octobre 1976 à Hamburg, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55.
- nommé, comme nouveau membre du Directoire jusqu'à l'assemblée générale statutaire de 2015, Monsieur Dr. Burghardt Trost, né le 18 Avril 1969 à Gedern, demeurant professionnellement à D-60325 Frankfurt am Main, Dienstsitz Bettinastraße 53 55.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 15/09/10.

Signature.

Référence de publication: 2010125910/35.

(100143733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



Newhold S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 26.374.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 07/07/2010 à Luxembourg

Suite au décès de Monsieur Jacques Tordoor, l'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'administrateur:

Monsieur Jacques REMIENCE, employé privé, né à Bastogne le 13/06/1966, avec adresse professionnelle au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat se terminera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2010

Pour copie conforme

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010125371/16.

(100142557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

REO Stettin S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 131.932.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010125428/12.

(100142945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Polymath Investments, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 141.379.

Extrait des résolutions de l'Actionnaire unique de la Société, tenues à Luxembourg, le 7 juin 2010:

- L'Actionnaire décide de réélire les Administrateurs de la Société pour une période prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.
- L'Actionnaire décide de réélire Ernst & Young S.A., en tant que Réviseur d'Entreprises agréé pour une période d'un an prenant fin avec les résolutions de l'actionnaire unique approuvant les comptes annuels relatifs à l'exercice social se terminant le 31 décembre 2009.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration est composé de:

Administrateurs

- Mr. Pascal J.E. Lambers, 203 Floralaan West, NL 5644 BK EINDHOVEN
- Mr. Dieter Musielak, 3 Kirchstrasse, FL-9490 VADUZ
- Mr. Anton-Pieter Duffhuis, 22 Claridenstrasse, CH-8022 ZURICH

Le Réviseur d'Entreprises agréé est:

- Ernst & Young S.A. ayant son siège social à 7, Parc d'activité Sydrall, L-5365 MUNSBACH. Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010126428/26.

(100143112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



REO Yarovche, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 133.644.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010125429/12.

(100142974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

REO 2 Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.756.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010125430/12.

(100142927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

REO 2 Lyon Bercy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 141.755.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/09/2010.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2010125431/12.

(100142928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Cirrus Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: GBP 426.868.025,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 119.855.

EXTRAIT

Il résulte d'une résolution écrite tenue en date du 8 septembre 2010 par les associés de la Société, que M.Chris Nicholas, né le 27 février 1977 à Hull (Royaume-Uni) avec adresse professionnelle au Tesco-Global Aruhazak Zrt Kinizsi ut 1-3 2040 Budaors, HONGRIE, a été nommé gérant de type B en remplacement du gérant démissionnaire Mme Erzsebet Antal avec effet au 27 août 2010 pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 16 septembre 2010.

Pour la Société

Signature

Un gérant

Référence de publication: 2010125587/18.

(100141984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.



Blue Dime Holding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 91.000,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 97.176.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 21 septembre 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Monsieur Frank Walenta, en tant qu'Administrateur de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouvel Administrateur de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2014.
- Le siège social de la société est transféré du «12, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg» au «5, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg».

Suite à ce changement de siège social, il est a noté que l'adresse professionnelle de Marjoleine van Oort, administrateur, est désormais comme suit: 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010125873/20.

(100143279) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Rostuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 81.157.

En date du 9 mars 2010, l'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de l'administrateur sortant Monsieur Aloyse Wagner, avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Son mandat expirera à l'issue de l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Rostuwa SA

Référence de publication: 2010125433/12.

(100142193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Rothschild S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 53, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 93.618.

Beschluss der Gesellschafterversammlung

Unter Verzicht auf alle Formen und Fristen der Ladung treten wir zu einer Gesellschafterversammlung zusammen und beschliessen folgendes:

Der Gesellschaftssitz wird von 1, Duarrefstrooss L-9990 Weiswampach nach 53, Gruuss Strooss L-9991 Weiswampach verlegt.

Référence de publication: 2010125434/12.

(100142725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Silver Sea Developments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.165.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125438/10.

(100142598) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.



Port Bay SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 16 septembre 2010 que:

- 1. Sont réélus administrateurs, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:
 - Monsieur Levon DEDEGIAN, administrateur de type "A";
 - Monsieur Patrick MOINET, administrateur de type "B";
 - Monsieur Gabriele BROGGINI, administrateur de type "B".
- 2. Est renommée Commissaire, pour la même période, la société BF Consulting S.àr.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010126081/20.

(100143024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Classlux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 43, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 145.234.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le neuf août.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné,

A comparu:

Mylène Basso, employée, avec adresse professionnelle au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

"le mandataire"

agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société FLOCKTON INTERNATIONAL CORP, une société de droit panaméen, ayant son siège social à East 53 rd Street, Marbella, Swiss Bank, Building 2nd Floor, Panama-City (République de Panama);

"le mandant"

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée le 04 août 2010, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

- 1. La société CLASSLUX INVESTMENTS S.A., ayant son siège social au 43, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145 234, a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, le 27 février 2009, acte publié le 27 février 2009 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations du 2 avril 2009, numéro 723.
- 2. Le capital social de la société s'élève à € 31.000,- (trente et un mille Euro) représenté par 310 (trois cent dix) actions de valeur nominale de € 1.000 (mille Euro).
 - 3. Le mandant s'est rendu propriétaire de la totalité des actions de la société CLASSLUX INVESTMENTS S.A.;
- 4. Le mandant approuve le Bilan et le compte de Profits et Pertes ainsi que l'annexe, pour la période du 1 ^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2009;
 - 5. Le mandant approuve le Bilan de liquidation et le compte de Profits et Pertes au 30 juin 2010;
 - 6. Le mandant accorde décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
 - 7. Le mandant a l'intention de dissoudre la société avec effet immédiat;
- 8. En sa qualité de liquidateur de la Société CLASSLUX INVESTMENTS S.A., le mandant déclare que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, que le mandant est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute, clôturant ainsi la dissolution;



9. Les livres et documents de la société CLASSLUX INVESTMENTS S.A. seront conservés pendant une période de 5 (cinq) ans à Luxembourg, à l'ancien siège de la Société.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire pré mentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. BASSO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 11 août 2010. Relation: LAC/2010/35823. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010125894/43.

(100142510) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Silver Sea Properties (Leamington Spa) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.162.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125440/10.

(100142497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Position Presse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 155.506.

STATUTS

L'an deux mil dix, le treize septembre.

Par-devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

- Monsieur Pascal THIBESARD, employé, né à Thionville (France), le 26 mai 1970, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue des Horticulteurs.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer pour son compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite, et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

- Art. 1 er. La société à responsabilité limitée prend la dénomination de IMPOSITION PRESSE S.à r.l.
- Art. 2. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

- Art. 3. La durée de la société est illimitée.
- **Art. 4.** La société a pour objet la vente d'articles de papeterie, librairie, journaux, tabac, boissons alcoolisées et non alcoolisées à emporter, confiserie, sandwiches, loterie et divers autres articles de la branche.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet social ou de nature à le favoriser et à le développer.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Toutes les parts ont été souscrites et intégralement libérées en espèces par l'associé unique Monsieur Pascal THIBE-SARD, employé, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue des Horticulteurs, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Art. 6. Tant que la société compte un associé unique, celui-ci est libre de céder ses parts.



En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou transmises pour cause de mort à un non-associé que de l'accord du ou des associés représentant les trois quarts (3/4) des parts sociales. En cas de refus d'agrément les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

- Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants associés ou non, salariés ou à titre gratuit, nommés et révocables à tout moment par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.
- **Art. 8.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.
 - Art. 9. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.
- **Art. 10.** Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.
- **Art. 11.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale. Il ne peut les déléguer. Les décisions de l'associé unique, agissant en lieu et place de l'assemblée générale des associés, sont consignées dans un registre tenu au siège social.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé participe aux décisions collectives, quel que soit le nombre de voix, proportionnellement au nombre de parts qu'il possède. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

- Art. 12. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.
- Art. 13. L'exercice social commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.
- **Art. 14.** Chaque année au 31 décembre, il sera dressé un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social,
 - le solde restant est à la libre disposition du ou des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 15. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associé(s) ou non, nommé(s) par l'associé unique ou par l'assemblée des associés.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Art. 16. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, il est fait référence aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2010.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 930,- €.

Décisions de l'Associé unique

Et à l'instant l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée, a pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Pascal THIBESARD, employé, né à Thionville (France), le 26 mai 1970, demeurant à F-57100 Thionville, 9, rue des Horticulteurs.
 - 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.



Dont acte, fait et passé à Hesperange en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: Thibesard, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 septembre 2010. Relation: LAC/2010/39739. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 17 septembre 2010.

M. DECKER.

Référence de publication: 2010126433/98.

(100143098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Silver Sea Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 155.155.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125441/10.

(100142425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Menuiserie Guelff Succursale de Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-2168 Luxembourg, 121, rue de Muhlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 155.513.

OUVERTURE D'UNE SUCCURSALE

Adresse de la succursale

Rue de Muhlenbach 121

L-2168 LUXEMBOURG

Activités de la succursale

«Toutes activités de menuiserie PVC et aluminium, fabrication et pose de véranda. La pose de systèmes de protection solaire, la fabrication de panneaux de signalisation et de plaques d'immatriculation. Le montage, le démontage, la réparation et l'entretien de stores électriques et non électriques.»

Immatriculation

Numéro d'immatriculation: 0899.425.471

Nom du registre: Banque Carrefour des Entreprises

Pays: Belgique

Dénomination et forme

Menuiserie Guelff

Société Privée à Responsabilité Limitée

Nomination, cessation de fonction, identité des personnes ayant le pouvoir d'engager la société à l'égard des tiers et de la représenter en justice

Guelff Jean-Marc

Durée de la fonction: indéterminée Date de nomination: 03/06/2010

Fonction: Gérant et représentant permanent de la succursale

Pouvoir de signature: L'assemblée confère tous pouvoirs au gérant pour l'exécution de l'objet social.

Pour Devaux & Associés Rue de Muhlenbach 121 L-2168 Luxembourg

Benoit DEVAUX

Référence de publication: 2010126873/33.

(100143392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.



SCAPIM Luxembourg S.A., Société de Coordination des Activités Pétrolières, Industrielles et Minières Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 81.704.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125443/11.

(100142190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

St Helen's Place Investments Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.758.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 Septembre 2010.

Référence de publication: 2010125446/11.

(100142663) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Spin Master International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur. R.C.S. Luxembourg B 154.944.

Rectificatif N L-1001 29832 déposée le 23.08. 2010

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 20 août 2010

Les actionnaires ont décidé:

- De nommer M. Freddy Thyes, né le 29 mai 1941 au Luxembourg, ayant son siège sociale au 47, avenue du 10 septembre, L-2551 Luxembourg, a la fonction de gérant avec une durée indéterminée avec effet au 20 août 2010. Luxembourg, le 20.09.2010.

Référence de publication: 2010125445/14.

(100142401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Capital Investment Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 juillet 2010

En date du 12 juillet 2010, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 15 décembre 2009, de Madame Sandrine Leclercq, en qualité d'Administrateur
- de ratifier la cooptation, avec effet au 15 décembre 2009, de Madame France Colas, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Madame Sandrine Leclercq, démissionnaire
- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Storme, de Monsieur Jean-Marie Rinié, de Madame France Colas, en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 2 août 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Signatures

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2010125595/18.

(100141677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.



Syncreon Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010125448/11.

(100142664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Syncreon Luxemburg, Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.601.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 août 2010.

Référence de publication: 2010125449/11.

(100142665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

Il résulte d'une lettre adressée aux actionnaires de la société que Monsieur Patrick Haller a démissionné de sa fonction de gérant en date du 15 septembre 2010.

International Corporate Services Luxembourg sàrl

24, rue lean l'Aveugle

L-1148 LUXEMBOURG

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2010125451/14.

(100142688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

SDIC, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 144.502.

International Corporate Services (Luxembourg) S.A.R.L. dénonce avec effet immédiat le contrat de domiciliation conclu en date du 23 décembre 2008 avec la société Sdic S.A.R.L.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg le 15 septembre 2010.

International Corporate Services Luxembourg sàrl

Signature

Le Domiciliataire

Référence de publication: 2010125452/13.

(100142801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.



Magenta Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri. R.C.S. Luxembourg B 106.592.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 5 mai 2010

Deuxième résolution

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire étant arrivés à échéance à l'issue de la présente Assemblée, l'Assemblée Générale décide de renouveler avec effet immédiat le mandat des Administrateurs de Monsieur Thierry FLEMING, Expert-comptable, né à Luxembourg le 24/07/1948, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg; Monsieur Claude SCHMITZ, Conseiller fiscal, né à Luxembourg le 23/09/1955, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, Monsieur Guy HORNICK, Expert-comptable, né à Luxembourg le 29/03/1951, domicilié professionnellement à Luxembourg au 2, Avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, ainsi que celui de Commissaire de la société AUDIEX S.A., ayant son siège social au 57, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 65.469, pour une nouvelle période de six ans jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire annuelle qui se tiendra en 2016.

L'assemblée prend note également du changement d'adresse professionnelle de Messieurs Thierry FLEMING, Claude SCHMITZ et Guy HORNICK, anciennement sise 5, Boulevard de la Foire L-2013 Luxembourg et transférée 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAGENTA HOLDING S.A.

Société Anonyme

Thierry FLEMING / Claude SCHMITZ

Deux Administrateurs

Référence de publication: 2010126405/27.

(100143052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Secapital S.à.r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 108.305.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour copie conforme

Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2010125453/14.

(100142169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Saruva Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 66, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 125.859.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 23 juillet 2010

Résolutions

Toutes les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

1. L'assemblée générale accepte la démission des administrateurs Monsieur Tom DONOVAN, Madame Roisin DONOVAN et Monsieur David KEOGH.

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes la société BCCB Incorporated Limited.

2. L'assemblée générale constate la présence d'un actionnaire unique et décide donc de nommer Madame Emilie ZANNIER-WIRZ demeurant 8, Avenue Pictet de Rochemont CH-1207 Geneve en tant qu'Administrateur unique de la société.



L'assemblée générale décide de nommer comme nouveau Commissaire aux comptes la société JAWER CONSULTING SA ayant son siège au 241, Route de Longwy L-1941 Luxembourg.

Les mandats sont attribués jusqu'à l'Assemblée Générale à tenir en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126108/20.

(100143163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Shing Shuan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2560 Luxembourg, 56, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 56.815.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125455/10.

(100142228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Simabu S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3768 Tetange, 1, rue de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 101.845.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125457/10.

(100142225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

ABM Merchant S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 19.275.000,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 77.342.

EXTRAIT

Il résulte des décisions du conseil d'administration de «ABM MERCHANT S.A.» ("la Société") prises le 15 septembre 2010 à 11h00 que:

- M. Juan Cristian GALLI, né le 19/07/1961 à Buenos Aires, Argentine, demeurant à 25, Via Solferino, 20122 Milan, Italie, administrateur de catégorie B, est élu administrateur délégué avec effet immédiat. Il pourra engager la Société par sa seule signature suivant les dispositions de l'article 10 des Statuts.

Le mandat de l'administrateur délégué fera l'objet d'un renouvellement lors de l'assemblée de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

LG AVOCATS

Mandataire

Référence de publication: 2010125832/19.

(100143731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sinteco Development S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 119.552.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme SINTECO DEVELOPMENT S.A., R.C.S. Luxembourg B 119.552.



Luxembourg, le 17 septembre 2010. Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125458/12.

(100142737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sinteco Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 120.993.

Veuillez prendre note que la société anonyme Intertrust (Luxembourg) S.A., R.C.S. Luxembourg B 5.524, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a dénoncé le siège social établi dans ses locaux de la société anonyme SINTECO INVESTMENTS S.A., R.C.S. Luxembourg B 120993.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Pour avis sincère et conforme

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125459/13.

(100142732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Skyland Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 50.003.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125460/10.

(100142686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Sophia International Holding S.A.H., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 107.972.

Aux actionnaires de la société

Aux membres du Conseil d'administration

je vous informe de ma démission ce 17 septembre, avec effet immédiat,

en tant qu'administrateur de la Société Sophia International Holding S.A.H. établie et ayant son siège à L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

Alpha Accounting

Référence de publication: 2010125464/13.

(100142922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Immobilière de Hamm S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2215 Luxembourg, 4, rue de Neuerburg.

R.C.S. Luxembourg B 32.193.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Hauptversammlung vom 31. Mai 2010 hervor dass: die Herren:

- Daniel Debras, Dipl. Ing., 10 Allée des Poiriers, L-2360 Luxembourg
- Jörg Günster, Dipl. Ing., 43 rue de Neudorf, L-2221 Luxembourg
- Frank Diesch, Betriebswirt, 35 Birkenstrasse, D-54597 Burbach
- als Verwaltungsratsmitglieder bestimmt wurden.
- DELOITTE S.A., mit Gesellschaftssitz in 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg als Abschlussprüfer bestimmt wurde.

Die Mandate enden mit der nächsten jährlichen Generalversammlung der Aktionäre.



Luxemburg, den 21. September 2010.

Für die Gesellschaft

Référence de publication: 2010125997/19.

(100143281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sofinlux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 99.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125463/10.

(100142914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Stel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.620.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125467/10.

(100142213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Etcetera S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 124.109.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 6 septembre 2010

La nouvelle adresse de Monsieur Marco HONEGGER, administrateur de sociétés, est Via dell'Annunciata, 23/1, I-20121 Milano.

Pour extrait sincère et conforme

ETCETERA S.A.

Robert REGGIORI

Administrateur

Référence de publication: 2010125621/15.

(100141809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Ginko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 105.744.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 3 juin 2010.

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes sont venus à échéance.

Monsieur Giancarlo CODONI, adresse professionnelle au 1, Riva Albertolli, CH-6901 Lugano, Suisse, et la société S.G.A. SERVICES S.A., siège social au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg sont réélus Administrateurs pour une nouvelle période de 6 ans.

Révocation de Monsieur Thierry SCHMIT en tant qu'Administrateur de cette société.

Monsieur Norbert SCHMITZ, né le 12 mai 1943 à Pétange (Lux), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé nouvel Administrateur de cette société pour une période de 6 ans.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28 décembre 1959 à Namur (B), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent pour la société S.G.A. SERVICES S.A.

Monsieur Eric HERREMANS adresse professionnelle au 39, Allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, est réélu Commissaire aux Comptes pour une nouvelle période de 6 ans.



Pour la société GINKO S.A.

Référence de publication: 2010125961/21.

(100143263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sugar Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 149.544.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 07 juillet 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 02 août 2010.

Référence de publication: 2010125469/11.

(100142847) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Summit Partners JMB S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.

R.C.S. Luxembourg B 96.237.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010125471/10.

(100142443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Trois Sources Lomont Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 117.602.

Les comptes annuels au 31 mars 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125478/11.

(100142667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Armlock Investment S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de L'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 120.916.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 14 septembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2010, LAC/2010/40469, aux droits de soixante-quinze euros (75.EUR), que la société anonyme établie à Luxembourg sous la dénomination de "ARMLOCK INVESTMENT S.A. (en liquidation)", R.C.S. Luxembourg N° B 120916 ayant son siège social à L-1449 Luxembo urg, 18, rue de l'Eau, constituée par acte de Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster en date du 18 octobre 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 2294 du 8 décembre 2006.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiducenter S.A., ayant son siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg, inscrite au RCS Luxembourg sous le numéro 862780

POUR EXTRAIT CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125849/22.

(100143176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Sunny Side Up S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 53, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 69.018.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010125472/12.

(100142741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Tamagro Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1880 Luxembourg, 46, rue Pierre Krier.

R.C.S. Luxembourg B 148.964.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125480/10.

(100142226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Testun Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 36.032.

Les Bilans aux 31.12.2009 ont été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010125484/9.

(100142998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Babcock & Brown Lumière S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 128.461.

EXTRAIT

- 1. Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales signé en date du 15 septembre 2010 que la société BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. a cédé les 250 (deux cent cinquante) parts sociales qu'elle détenait dans la société BABCOCK & BROWN LUMIERE S.à.r.l. à la société IP.AP Sàrl, ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n°B 155511.
- 2. La démission de BABCOCK & BROWN EUROPEAN INVESTMENTS S.à r.l. de sa fonction de Gérant unique avec effet au 15 septembre 2010 a été acceptée.
- 3. La nomination de la société IP.AP Sàrl, ayant son siège social au 127, me de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le n° B 155511, à la fonction de gérant unique avec effet au 15 septembre 2010 a été acceptée.
- 4. Le siège social de la société est transféré du 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg avec effet au 15 septembre 2010.



Pour extrait conforme Pour la société BABCOCK & BROWN LUMIERE S.à.r.l. Signature

Référence de publication: 2010125851/23.

(100143714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Tong International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 156, rue Albert Unden.

R.C.S. Luxembourg B 29.630.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TONG INTERNATIONAL S.A.

Signature

Administrateur Délégué

Référence de publication: 2010125485/12.

(100143010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette, en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 11 juin 2010, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 09 juillet 2010.

Référence de publication: 2010125486/12.

(100142848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Trevise S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 108.579.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125488/10.

(100142845) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

SBS Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 97.620.

Extrait du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 24 mai 2010

Résolutions

L'Assemblée Générale décide à l'unanimité de ratifier les résolutions suivantes:

- 1. L'assemblée générale décide de révoquer la société FIDUGEC SARL au poste de commissaire aux comptes et décide de la remplacer par la société Jawer Consulting SA ainsi que son siège au 241, route de Longwy L-1941 Luxembourg et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.
- 2. L'assemblée générale constate le changement d'adresse de Monsieur Serge BERTRAND du 4, Chemin de la Justice F-8800 Epinal au 20, Val Saint-André L-1128 Luxembourg et décide de renouveler ses mandats d'administrateur et administrateur délégué et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.
- 3. L'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Sandrine MATHIS demeurant 4, Chemin de la Justice F-88000 Epinal et de Madame Virginie PERRIN demeurant 4, Rue de la Paltrée F-88200 Remiremont et ce jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2016.



Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010126112/20.

(100143164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Tricat Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 47.228.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125489/10.

(100142666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Suco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 19.755.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires réunis à Luxembourg, le 5 mars 2010

Réélit Administrateurs pour un an:

M. Jacquot SCHWERTZER, commerçant, demeurant à Schrassig

M. Yves SUNNEN, viticulteur, demeurant à Remerschen.

M. Guy SCHEMEL, agent en douane, demeurant à Schengen

Réélit Commissaire pour un an:

La société DMS & ASSOCIES, S.à.r.l., à L - 1274 Howald, 23, rue des Bruyères.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue immédiatement après l'assemblée générale

Le Conseil d'Administration

élit pour un an Mr. Yves SUNNEN Président,

élit pour un an Administrateur-délégué Mr. Jacquot SCHWERTZER,

nomme pour un an Mr. Jean-Yves COLSON Fondé de Pouvoir, et fixe les pouvoirs comme suit:

- a) La société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de trois Administrateurs, qui n'auront pas à justifier vis-à-vis des tiers des pouvoirs en vertu desquels ils agissent.
 - b) Pour la gestion journalière des affaires:
- La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 200.000,00 € par la seule signature de l'Administrateur-délégué.
 - La société est engagée pour des obligations ne dépassant pas 15.000,00 € par la seule signature du Fondé de Pouvoir.

Pour extraits conformes Jacquot SCHWERTZER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010126458/28.

(100143149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Tyco International Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 123.550.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125493/10.

(100142906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.



Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège de direction effectif: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 130.106.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Van der Vorm Vastgoed Beheer S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010125495/11.

(100142746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

Les statuts coordonnées ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Référence de publication: 2010125496/10.

(100142513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 septembre 2010.

FinRay Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 148.847.

Der alleinige Gesellschafter der Gesellschaft hat in der am 17. September 2010 stattgefundenen außerordentlichen Hauptversammlung unter anderem folgende Beschlüsse gefasst:

- Änderung der Unterschriftsbefugnis des Geschäftsführer der Gesellschaft;
- Bestimmung mit sofortiger Wirkung von Herrn Yvon LAURET als Geschäftsführer der Gesellschaft mit A Unterschriftsbefugnis und Herrn Heinz Peter HAGER als Geschäftsführer der Gesellschaft mit B Unterschriftsbefugnis.

Infolge der oben getroffenen Beschlüssen besteht die Geschäftsführung der Gesellschaft aus drei Geschäftsführern, welche über folgende Unterschriftsbefugnis verfügen:

- 1. Herr Yvon LAURET, geboren am 05.01.1967 in Algrange (Frankreich), geschäftsansässig in 58, rue Glesener, L-1630 Luxemburg, Geschäftsführer mit Unterschriftsbefugnis A;
- 2. Herr. Heinz Peter HAGER geboren am 12.09.1959, in Innsbruck (Österreich), geschäftsansässig in 2, Musterplatz, 39100 Bozen (Italien), Geschäftsführer mit Unterschriftsbefugnis B;
- 3. Frau Véronique GILLET, geboren am 18.10.1961 in Arlon (Belgien), wohnhaft in 76, rue Arend, B-6791 Athus (Belgien), Geschäftsführer mit Unterschriftsbefugnis B..

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 20. September 2010.

Référence de publication: 2010125949/23.

(100143074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 septembre 2010.

Noramco International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7640 Christnach, 9, Fielserstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010125549/10.

(100140881) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2010.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck